

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

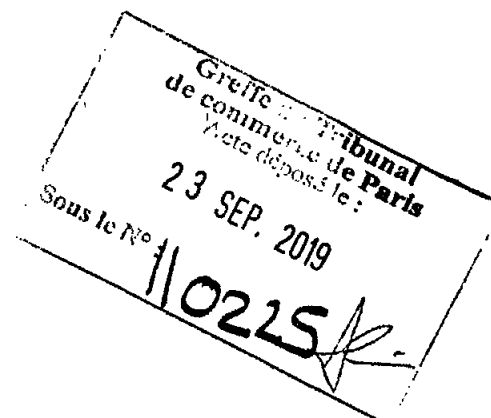
Numéro de gestion : 2000 B 18112
Numéro SIREN : 433 431 863
Nom ou dénomination : A D B CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 23/09/2019 sous le numéro de dépôt 110225



1918378201

DATE DEPOT :	2019-09-23
NUMERO DE DEPOT :	2019R110225
N° GESTION :	2000B18112
N° SIREN :	433431863
DENOMINATION :	A D B CONSEIL
ADRESSE :	7 rue du Mail 75002 Paris
DATE D'ACTE :	2019/09/11
TYPE D'ACTE :	RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
NATURE D'ACTE :	



ADB CONSEIL

SARL au capital de 8.000 euros

7, rue du Mail

75002 PARIS

433 431 863 RCS PARIS

00B18112

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL ADB CONSEIL EN
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Assemblée du 30 septembre 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LA TRANSFORMATION DE LA SARL ADB CONSEIL
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

A l'Assemblée de la société ADB CONSEIL,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision des associés en date du 1^{er} août 2019, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de la société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2018, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 110 K€, un résultat d'exploitation négatif de 3 K€ et un résultat net de - 13 K€. La situation patrimoniale de l'entreprise était cependant tout à fait équilibrée avec des capitaux propres de 104 K€, y compris le capital de 8 K€, une absence d'endettement à moyen et long terme et une trésorerie confortable.

La situation comptable établie au 30 juin 2019 (exercice de 9 mois) présentent les caractéristiques suivantes :

- Le chiffre d'affaires est proportionnellement en diminution par rapport à l'exercice de 12 mois au 30 septembre 2018. Cependant, la société n'a pas eu recours à la sous-traitance sur la dernière période.
- Les autres postes d'achats et charges externes présentent une relative stabilité.
- Le principal poste de charges est représenté par la rémunération de gérance et les charges associées.
- Les résultats financiers et exceptionnels sont impactés par la sortie de l'actif des titres immobilisés (15 K€) dont la valeur était totalement dépréciée.
- Le résultat net est légèrement positif.
- La structure du bilan a peu évolué avec des capitaux propres de 106 K€ et une trésorerie positive de même montant.
- La société n'est pas endettée ; son actif net immobilisé est très peu significatif.



Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

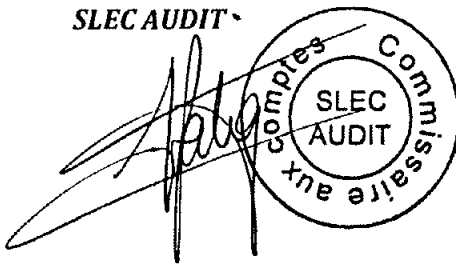
Conclusion

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

LAON, le 11 septembre 2019

Le commissaire aux comptes et à la transformation
SLECAUDIT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Richard Gratia', is written over a circular stamp. The stamp contains the text 'SLEC AUDIT' in the center and 'Commissaire aux comptes' around the perimeter.

Richard GRATIA